Le Monde
Associations & fondations

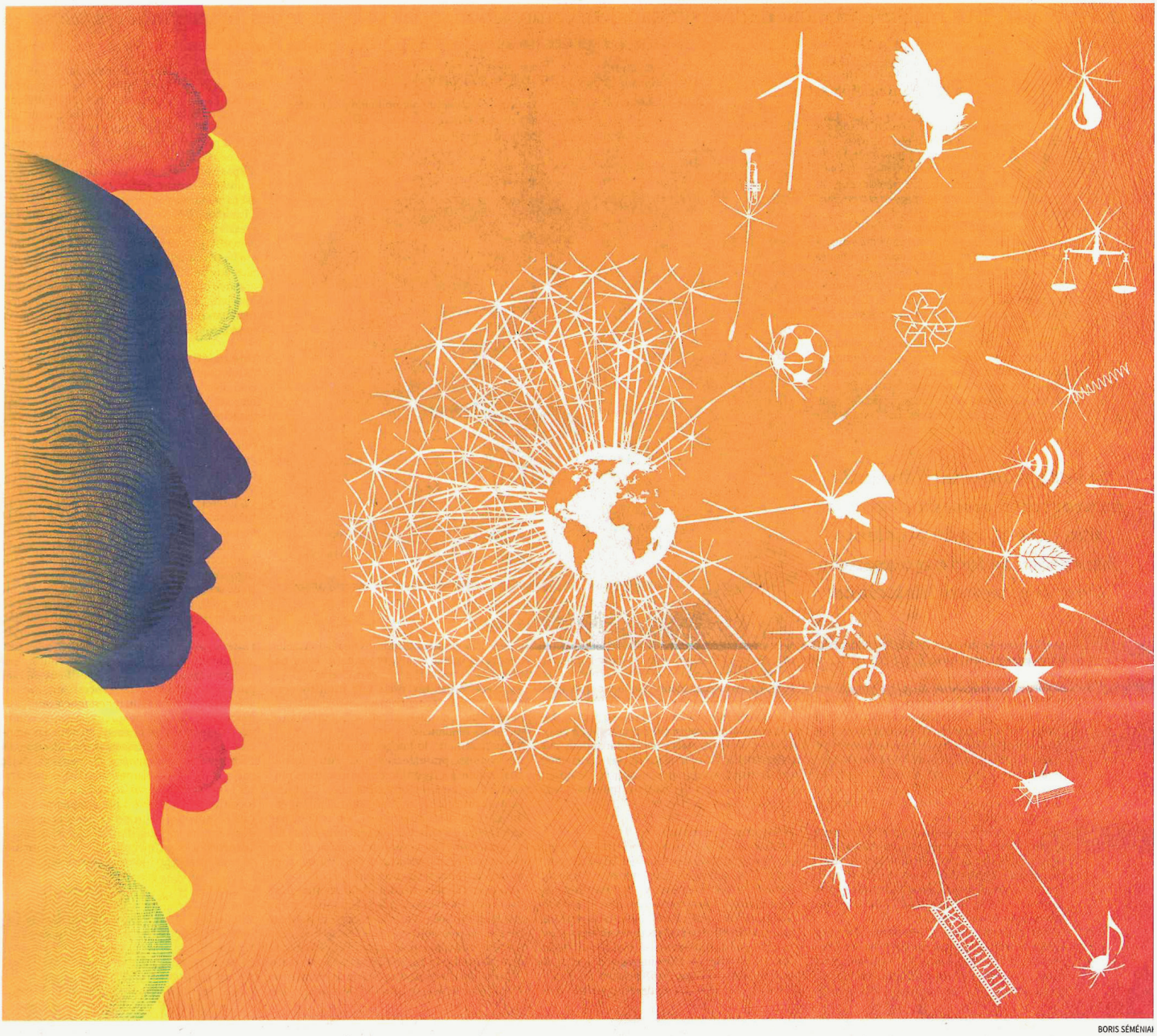

BORIS SÉMÉNIAKO

Les fers de lance de l'innovation sociale

Les associations sont toujours davantage au cœur des initiatives citoyennes pour le « mieux vivre ensemble »

La 13e édition du Forum national des associations & fondations qui prend, mercredi 17 octobre, ses quartiers au Palais des congrès de la porte Maillot, à Paris, réunit 350 experts, 90 partenaires et exposants, mais aussi 80 conférences et ateliers ainsi que 10 animations thématiques. Au cœur de ce rendez-vous annuel, qui tente de répondre à toutes les interrogations du monde associatif, des personnalités viendront y dévoiler leur démarche. Ainsi, François Hollande, ancien chef de l'Etat, aujourd'hui président de la Fondation la France s'engage (FFE) depuis septembre 2017, exposera les objectifs de l'organisme. Forte de 300 000 bénéficiaires directs, de 1100 bénévoles, de 600 volontaires au service civique et de 430 implantations en France, la FFE est *« la prolongation du programme de soutien à l'innovation sociale que mon gouvernement avait initié en 2014 à travers le programme de l'économie sociale et solidaire* [ESS] », rappelle François Hollande. Et de poursuivre : *« Notre démarche originale, basée sur un financement public-privé, développe l'innovation sociale en soutenant des projets et en mettant à leur disposition un accompagnement personnalisé pour trois ans pour les aider à essaimer sur le territoire et à devenir autonomes. »* Lors du forum, il reviendra sur le renforcement nécessaire de la coopération entre les entreprises et les associations.

L'initiative du « French Impact »

Pour 2019, la FFE poursuit son concours national qui identifiera les projets sociaux et solidaires les plus innovants et insérera dans son Prix « jeunes pousses » un focus sur l'accompagnement des réfugiés. De son côté, Christophe Itier, haut-commissaire à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale, ministre de la transition écologique et solidaire, reviendra sur le lancement de l'initiative « Le French Impact ». Un accélérateur national de l'innovation sociale, lancé début 2018, qui, à l'instar de la French Tech, label des start-up, doit permettre, selon lui, *« de fédérer, valoriser et faire grandir toutes ces initiatives locales à fort impact pour qu'elles deviennent des solutions nationales »*. Par ailleurs, il rappellera l'annonce, pour la fin de l'année, d'un pacte de croissance pour l'économie sociale et solidaire afin de *« favoriser la consolidation des modèles économiques des acteurs de l'ESS »* et d'imposer la France *« comme un des pays leaders au niveau européen et international en matière d'ESS et d'innovation sociale »*.

Deux grandes études seront débattues, lors de ce Forum. L'une, « Le bénévolat et les bénévoles en France. Etat des lieux et tendances », de l'économiste Lionel Prouteau, mise en ligne le 17 octobre sur le site de l'Association pour le développement des données sur l'économie sociale, et l'autre, la 3e édition du *Paysage associatif français. Mesures et évolutions*, présentée par la chercheuse Viviane Tchernonog et Lionel Prouteau, qui sortira en mai 2019 chez Dalloz Juris Associations. Les tendances majeures de ces deux études sont présentées dans la tribune publiée dans ce supplément, signée par Hugues Sibille, président de la Fondation Crédit Coopératif, et Viviane Tchernonog. Le monde associatif présente actuellement des évolutions contrastées, entre une stagnation du budget associatif consolidé depuis 2011, une gouvernance des associations toujours autant masculine et de plus en plus vieillissante, et un bénévolat massif, avec 22 millions de volontaires. Les associations qui demeurent le reflet des enjeux sociétaux, s'emparent désormais avec détermination de la question de la mobilité qui doit, comme le rappelle Bruno Gazeau, président de la Fédération nationale des associations d'usagers des transports, être mise *« au cœur de l'enjeu climatique »*. ■

DOMINIQUE BUFFIER

Le Monde
MERCREDI 17 OCTOBRE 20

Un paysage associatif en clair-obscur

TRIBUNE | Les chiffres témoignent d'un fort désir d'engagement, et le monde des associations reste un corps social divers et actif. Et ce, malgré le manque de diversité dans leur composition sociale et la baisse des financements publics

Par HUGUES SIBILLE et VIVIANE TCHERNONOG

Vu de loin, le paysage associatif paraît immuable. De près, il se transforme. La base du tableau, les petites associations, s'élargit sensiblement, tandis que le sommet, les moyennes et grandes, se concentre. Au premier plan, le modèle économique change nettement : pour la première fois, le budget associatif consolidé stagne entre 2011 et 2017, et les subventions publiques ne représentent plus qu'un euro sur cinq. Il est essentiel de disposer de données plus régulières pour suivre ces mutations, et l'actualité invite à mieux connaître ce que pourrait être une « société de l'engagement ».

La France compte 1,5 million d'associations, immense biodiversité citoyenne. Sa démographie est positive, avec 200 000 associations de plus qu'en 2011, soit une augmentation de 2,4 % par an. Ce sont pour l'essentiel de petites associations locales de bénévoles. Les associations employeuses, elles, amorcent un léger recul en nombre. Ces chiffres témoignent d'un fort désir d'engagement, corroboré par le rythme élevé de développement du bénévolat. Le nombre d'heures bénévoles augmente de 4,9 % par an, soit 1,4 million d'équivalents temps plein. Ces chiffres ne sont pas assez pris en compte dans la comptabilité nationale et les indicateurs de richesse. Si l'on écarte tout critère de durée minimale, ce sont 22 millions de Français qui donnent de leur temps. De nouvelles attitudes émergent et des formes d'engagement « informel » se développent, tels les collectifs citoyens, sans personnalité morale.

Le budget associatif français ne progresse presque plus entre 2011 et 2017, après plusieurs décennies de forte croissance. C'est une rupture historique

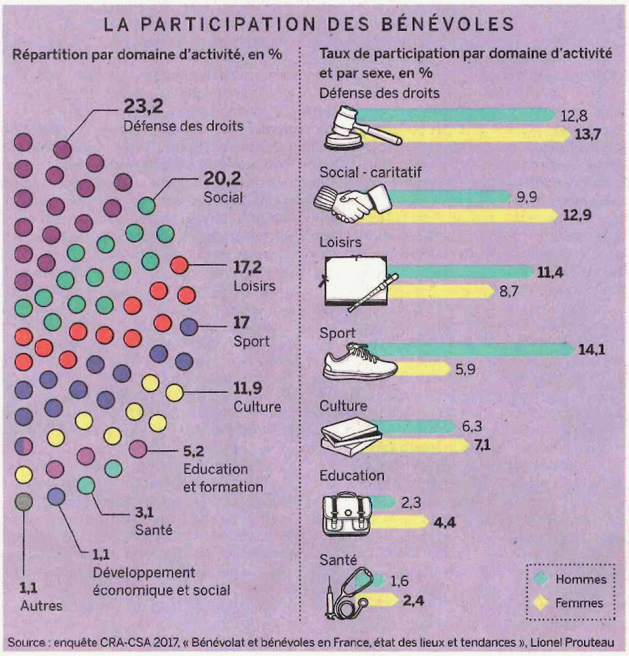

Source : enquête CRA-CSA 2017, « Bénévolat et bénévoles en France, état des lieux et tendances », Lionel Prouteau

Il faut se réjouir d'un dynamisme témoignant d'une société française active, gage de démocratie et de lien social. Par comparaison, certaines sociétés d'Europe de l'Est, où la société civile organisée est menacée, inquiètent. Mais il ne faudrait pas pour autant céder à une euphorie française pour deux raisons.

La première tient aux gouvernances. De nombreuses associations peinent à renouveler leurs conseils ou leur présidence. Et ces gouvernances restent « monopolisées » par les hommes (64 %), les seniors (41 %) et les catégories socio-professionnelles supérieures (31 %). Cela conduit à une seconde alerte. Le bénévolat associatif apparaît insuffisamment ouvert à tous, en particulier aux personnes en difficulté. Les jeunes précaires ne s'engagent pas. Les personnes dont le niveau de qualification est bas s'engagent moins. De fait, le bénévolat est touché par la société à deux vitesses. Avec un risque de renforcement des fractures. La mise en place du Service civique concernant 150 000 jeunes en 2018 et les annonces faites sur le Service national universel cherchent à corriger ces risques.

Faire plus avec moins

Il faut saluer le rapport « Pour une politique de vie associative ambitieuse et le développement d'une société de l'engagement », remis au premier ministre en juin 2018. Il fourmille de propositions pour promouvoir des *« parcours d'engagement tout au long de la vie »*, scolaire, active, retraitée. Ces propositions nécessiteront un dialogue durable avec l'éducation nationale, mais aussi avec les partenaires sociaux, ainsi que des moyens. Que représentent les 8 millions d'euros du Fonds de développement de la vie associative pour 5 millions de responsables bénévoles, quand le budget annuel de la formation professionnelle est de 32 milliards ?

Il n'existe pas un, mais une multitude de modèles socio-économiques associatifs. Cependant l'économie associative fait apparaître plusieurs tendances.

Premièrement, le budget associatif français ne progresse pratiquement plus entre 2011 et 2017, stabilisé à 113 milliards d'euros, après plusieurs décennies de forte croissance. C'est une rupture historique. Une baisse aurait même été enregistrée si les départements n'avaient pas externalisé certaines de leurs activités vers les associations. Les associations doivent faire plus avec moins. Jusqu'où ? Des limites sont atteintes, les Ehpad le montrent.

En outre, la privatisation des ressources est d'autant plus marquée que la baisse des financements publics s'accélère. Les ressources privées représentent 55 % du total de ressources en 2017, principalement grâce à la participation des usagers (42 %). Le service associatif « s'achète » désormais, avec de forts risques d'inégalité d'accès, y compris territoriale. Les subventions publiques continuent de baisser leur poids est passé de 34 % des ressources en 2005 à 20 % en 2017. La commande publiqu est maintenant la modalité dominante d financement public. L'inscription de la subver tion dans la loi de 2014 relative à l'économi sociale et solidaire l'a sécurisée en droit mai n'a pas arrêté sa chute en fait. Où s'arrêtera cett chute ? Un niveau raisonnable de subvention est nécessaire au paysage associatif.

Par ailleurs, la concentration s'accélère sous l pression des pouvoirs publics et de la mise e concurrence. Le nombre d'associations em ployeuses diminue, le secteur social se développ plus que les autres, le poids budgétaire des trè grandes associations augmente : elles capten une part croissante des ressources publiques marchandes mais aussi du mécénat. Jusqu'oi iront la concentration et la mise en concurrence

Une redéfinition de l'intérêt général ?

Que faire ? Résister collectivement à la mar chandisation et à la rigueur budgétaire, c'est bien sûr, ce que fait le groupement Mouvemen associatif. Mais au-delà ? Etre pragmatiques er s'assumant, lorsque nécessaire, comme entre prises associatives, être imaginatifs pour conju guer innovation financière et innovation so ciale, être coopératifs en renforçant les fédéra tions, les groupements et les mutualisations.

L'intérêt général (re)devient d'actualité, la mission « Entreprise et intérêt général », lancée en janvier, et la loi Pacte *[Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises]* qui donnent une place plus grande aux impacts sociaux et environnementaux de l'activité de l'entreprise en témoignent. Sa définition politique et fiscale peut transformer le paysage associatif. D'un côté, les associations jouent un rôle essentiel de coconstruction de l'intérêt général sur les territoires avec les entreprises et les collectivités. De l'autre, des menaces apparaissent sur la spécificité du rapport associatif à l'intérêt général. Aujourd'hui la reconnaissance d'intérêt général associative repose principalement sur le rescrit fiscal délivré par Bercy. Est-ce normal ? Surtout, les associations craignent, à travers la modification du Code civil ou l'émergence de sociétés à objet social étendu (SOSE), une banalisation de l'intérêt général et un recul de sa dimension « non lucrative ». Ce sujet n'est pas uniquement français et renvoie à l'Europe à travers la question des services sociaux d'intérêt général (SSIG). Les échéances européennes de 2019 seront une sérieuse préoccupation associative. ■

Hugues Sibille, *président de la Fondation Crédit Coopératif, président du think tank Labo de l'ESS*
Viviane Tchernonog, *chercheuse invitée au Centre d'économie de la Sorbonne (CNRS - Université Paris-I - Panthéon-Sorbonne)*

Réduction des emplois aidés : une difficile adaptation

Certains employeurs du secteur associatif ont adopté des mesures alternatives, d'autres ont dû renoncer

L'annonce, le 21 septembre 2017, par le gouvernement Philippe de la réduction du nombre de contrats aidés de 320 000 en 2017 à 200 000 à partir de 2018 avait soulevé un vent de panique dans le milieu associatif. En effet, 38 % de ces contrats d'un an renouvelables deux fois étaient signés par des associations. Le projet de loi de finances n'en prévoit que 100 000 pour 2019, mais, en 2018, seuls 60 000 emplois aidés ont été utilisés. Quelles alternatives ont été mises en place ? Comment se sont adaptées les associations ?

« Assez difficilement », réagit Philippe Jahshan, le président du groupement Mouvement associatif. *12 500 associations employeuses ont disparu contre 10 800 par an en moyenne les années précédentes.* » En 2017, la France comptait 1,5 million d'associations en activité, dont 163 400 associations employeuses, selon le bilan annuel publié en septembre, dans la 16e édition de « La France associative en mouvement » réalisée par l'association Recherches et solidarités. Ce sont donc plus de 7 % des associations employeuses qui auraient disparu, les plus petites et les plus en difficulté. Selon le baromètre attention, 46 % sont insatisfaits et plus de 11 % jugent leur situation *« très difficile »*, ce qui représente plus de 140 000 associations en souffrance en 2018.

Deux secteurs sont particulièrement concernés par la réduction des emplois aidés : la culture et le sport. En 2017, le sport comptait 25 000 emplois aidés sur 82 000 emplois salariés équivalent temps plein. *« La fin des emplois aidés a été une perte de ressources nette,* témoigne Alain Rey, le président de l'association Comité du Tarn de rugby. *En 2017, le club comptait 3 emplois aidés sur une équipe de 5 personnes. On a reventilé notre dispositif, réduit le nombre d'heures, et on a fait intervenir davantage de bénévoles. »* Dans le secteur culturel, *« la fermeture des associations a fait reculer l'emploi des associations employeuses de 3,3 % en 2018 »*, indique Marie-Claire Martel, la présidente de la Coordination des fédérations et associations de culture et de communication.

La plupart des associations ont revu leurs activités à la baisse, même les plus à l'aise. Ainsi, *« dans le champ du patrimoine, les associations qui avaient un peu de réserve financière ont diminué leur effectif, augmenté l'amplitude horaire et arbitré associations en milieu scolaire et celles du spectacle vivant sont celles qui ont le plus trinqué. Elles ont réduit leur nombre d'heures, supprimé des instruments de musique ou fermé. Alors même que ces associations recouraient aux emplois aidés pour faire leur travail administratif et développer l'activité. 75 % à 95 % de leurs emplois aidés étaient pérennisés, car une fois l'activité développée, l'emploi était financé ».*

Un nouveau dispositif inadapté

Les petites structures qui ne comptaient qu'un seul salarié ont été les premières victimes de la réduction du nombre d'emplois aidés pour plusieurs raisons : d'une part, le salarié a une place structurante dans une organisation majoritairement bénévole ; d'autre part, le dispositif mis en place depuis janvier pour prendre le relais des contrats aidés, le Parcours emploi compétences (PEC), est inadapté à de nombreuses associations.

Outre le fait que la prise en charge pour l'employeur n'est plus que de 30 % à 60 % du smic brut, contre 95 % auparavant pour les ex-contrats uniques d'insertion du secteur non marchand, le PEC cible les personnes les plus éloignées de l'emploi, *besoin de diplômés d'Etat, pour encadrer le personnel ou développer l'activité »*, explique Jean-Pierre Mougin, vice-président délégué du Comité national olympique et sportif français, chargé de l'emploi, de la formation et de la recherche. Ainsi, dans le Tarn, qui compte 1 350 associations sportives, *« une seule a pu transformer un emploi aidé en PEC, le Comité du Tarn de rugby »*, indique Cédric Muzac, directeur du CDOS du Tarn.

« Sur nos trois emplois aidés de 2017, l'un est arrivé en fin de contrat en 2018, le deuxième se terminera en mars 2019 et le troisième a pu être transformé en PEC car on l'a envoyé en formation de brevet professionnel sportif pour un coût de 8 000 euros », confirme M. Rey. Une fois formé, le salarié pourra faire de l'encadrement. *« Mais toutes les structures n'ont pas ces moyens »*, explique M. Muzac.

Contrecoup positif de la réduction des contrats aidés, certaines associations ont fait le choix du CDI, quitte à prendre de gros risques financiers, et sur le plan de l'emploi, la situation des associations est assez stable. *« En dépit de la suppression de nombreux contrats aidés, les effectifs salariés se sont maintenus dans les associa-*

emploi privé sur dix. Les contrats de travai dits "longs", de plus d'un mois, ont aug menté tout au long de l'année 2017 et au cours du premier semestre 2018. Parmi eux la proportion des CDI est passée de 24 % au début 2017 à 29 % au début 2018 », indique « La France associative en mouvement ».

Le District du Tarn de football a ainsi requalifié quelques emplois d'avenir en CDI. *« Deux emplois d'avenir ont été transformés en CDI : l'un est devenu agent de développement, l'autre, cadre technique Le premier a été provisoirement financé par un soutien de 5 000 euros du Centre national pour le développement du sport C'est malheureusement le décès d'un administratif qui a permis de transformer en CDI le deuxième »*, raconte Raphaël Carrus, président de l'association depuis 2004.

D'autres associations sportives qui n'ont pas pu conserver leurs salariés en emploi aidé ont tenté de faire appel au service civique, *« mais elles se sont fait rappeler à l'ordre par la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations »*, assure Cédric Muzac. Or, sans PEC ni service civique, les associations comptent sur le bénévolat, soit en nombre, soit en temps. ■

Les initiatives concrètes en faveur des associations

MAIF ASSOCIATIONS & COLLECTIVITÉS
assureur militant

…former, prévenir, conseiller, former…
…us qu'un assureur, la MAIF est un accompagnateur du quotidien, un partenaire sur lequel les structures associatives peuvent s'appuyer.
…uels sont les initiatives et les services proposés par le 1er assureur des associations en France ? Lumière sur ces aides qui simplifient la vie …promeuvent les échanges.

Diriger une association est une aventure humaine valorisante, palpitante mais aussi parfois angoissante. La plupart du temps bénévoles, les dirigeants doivent eux-mêmes faire face à des responsabilités qui relèvent de domaines techniques, qu'il s'agisse de finances, de gestion humaine, ou encore d'organiser des manifestations soumises à déclaration… Pour faciliter leur quotidien, la MAIF, 1er assureur des associations françaises, est à leurs côtés. Elle les informe et, à travers des initiatives et des services innovants, elle insuffle une dynamique positive fortement appréciée par les structures pour les aider à faire face à leurs préoccupations.

Le financement participatif en verve

Pour soutenir au mieux les 180 000 associations et collectivités qui lui font confiance, l'assureur militant propose un accompagnement dans leur développement. Une fois installé, un dirigeant associatif doit, par exemple, trouver des solutions pour financer ses activités ou ses projets. « Auparavant, les associations culturelles recevaient des subventions des collectivités, mais ces aides ont largement diminué ces dernières années, explique Damien Fourcade, conseiller assurance chez MAIF Associations & Collectivités. C'est pour ça que les porteurs de projets se tournent vers de nouveaux modes de financement, et la MAIF les oriente vers le crowdfunding. »

La MAIF propose ainsi d'accompagner les associations qui veulent se lancer dans le financement participatif. Les associations bénéficient, par exemple, de ressources et de conseils gratuits de l'assureur, qu'elles soient sociétaires ou non, sur la page maif.fr/crowdfunding. « Des conseillers spécialisés et formés au crowdfunding sont aussi à leur entière disposition. Et pour les aider à concrétiser leurs projets, la MAIF s'engage à en soutenir plusieurs financièrement via un mécanisme d'abondement », précise Damien Fourcade. En 2018, la MAIF a soutenu 10 projets sur Ulule, 1er site de financement participatif européen.

Simples comme les outils numériques !

Le site de la MAIF propose également d'autres services utiles. Il met à la disposition de tous une centaine de guides pratiques à la fois clairs et instructifs. Demander une subvention à la mairie, obtenir l'agrément « association sportive », effectuer toutes les démarches pour organiser une manifestation non lucrative… « Nous proposons un éclairage complet et pédagogique sur les questions juridiques et sociales liées au fonctionnement de l'association, ainsi que des informations pratiques pour les aider à organiser leurs activités », détaille Sophie Brun, chargée de communication MAIF Associations & Collectivités.

Autre démarche collaborative : la page Facebook dédiée aux bonnes pratiques et aux conseils entre associations. Dénommée Côté Associations, cette page propose toutes les semaines de nouvelles publications sur la vie associative. « Cette page réunit une communauté de gens investis dans la vie associative qui peuvent ainsi partager leur expérience autour des sujets proposés : les sujets sur les bénévoles et les questions financières font partie des sujets les plus débattus », termine Sophie Brun. Grâce au site et à la page Facebook de la MAIF un internaute trouve une aide précieuse en ligne en quelques clics seulement.

La MAIF est le **1er** assureur des associations et des établissements publics.

1,5 million. C'est le nombre d'associations actives en France. Près de 165 000 d'entre elles emploient des salariés. Le secteur associatif représente 3,2 % du PIB.

180 000 associations et collectivités font confiance à la MAIF.

10 % En 6 ans, c'est la baisse des subventions publiques subies par les associations.

2 500 dirigeants associatifs rencontrés chaque année par la MAIF bénéficient de conseils techniques ou juridiques.

96 % des associations sociétaires de la MAIF sont prêtes à recommander la MAIF*.

37 000 groupements sportifs, soit plus de 4,2 millions de pratiquants amateurs, sont assurés par la MAIF. La plateforme Mon Club Facile simplifie leur gestion administrative et les adhésions en ligne.

*: Enquête Audirep réalisée par téléphone auprès de 1 000 associations sociétaires MAIF en mai 2016.

Que vivent les plateformes solidaires…

La MAIF continue de soutenir l'économie collaborative à travers ses nouveaux outils numériques. Dernier en date : le site www.marche-des-assos.fr, la plateforme d'échange entre associations. Actuellement en test sur Niort, Toulouse et leurs environs, elle facilite les locations et les prêts de matériel en toute sécurité.

« Cette initiative permet de réaliser des économies en trouvant du matériel d'un simple clic ; les associations loueuses peuvent dans le même temps rentabiliser leur matériel », décrypte Anne-Sophie Blum, du service marketing chez MAIF Associations & Collectivités.
Alliant économie collaborative et circuit court, ce service de proximité permet également de tisser un réseau de qualité à l'échelle locale et de contribuer au développement durable à travers cette logique d'entraide. « Le test se poursuit en 2019, si les résultats sont concluants, l'initiative sera progressivement étendue à tout le territoire », conclut Anne-Sophie Blum.

Enfin, dans le domaine sportif, les associations peuvent se retrouver sur la plateforme Sport Bénévoles (www.sportbenevoles.fr) qui permet de mettre en relation les organisateurs d'événements sportifs et les bénévoles.

Une façon simple et gratuite de faire grandir sa communauté et de partager de vrais moments de convivialité.